

Règlement LA MACHU'RUN

20 octobre 2024



Conditions générales

La **Machu'Run** est une course individuelle ouverte à toute personne (voir les modalités dans le paragraphe relatif aux inscriptions).

La Machu'run propose également, un Challenge appelé « **Challenge TRIBU** » ouvert à tous. Ce challenge récompensera les 3 meilleures équipes mixtes par course.

Pour pouvoir prétendre à disputer ce challenge, chaque équipe formée devra aligner au moins 3 coureurs finishers pour pouvoir prétendre au classement de son équipe (5 personnes maxi par équipe / au moins 1 femme).

Pour le classement, seront pris en compte les 3 chronos des coureurs de chaque équipe qui seront additionnés afin d'obtenir le classement scratch de chaque équipe.

La « **Marche Nature & familles** » ne rentre pas dans la catégorie « course ». C'est un rassemblement de marcheurs, de toute catégorie d'âge, également ouvert aux familles (les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable) **non chronométré** et **sans classement officiel** (voir paragraphe relatif aux inscriptions).

La **course enfants** est une course non chronométrée ouverte aux enfants nés entre 2014 et 2019.

Epreuves et parcours

La **Machu'run 20 km** est une course pédestre individuelle ou par équipe avec 340 m de dénivelé positif sur terrain naturel (80%) comportant un certain nombre de caractéristiques techniques.

La **Machu'run 11 km** est une course pédestre individuelle ou par équipe avec 115 m de dénivelé positif sur terrain naturel (70%) comportant un certain nombre de caractéristiques techniques.

La **Machu'run Marche nature et familles 11 km** est un rassemblement de marcheurs souhaitant découvrir les sites naturels des communes traversées. Cette marche ne rentre pas dans la catégorie « course ». Elle **n'est pas chronométrée** et **ne fait l'objet d'aucun classement officiel**.

La **Course enfants**, non chronométrée, **se déroule au Complexe sportif Dassault 251 Route des Sarves à Epagny Metz-Tessy**.

L'inscription à la course **des enfants** est subordonnée à la fourniture d'une autorisation parentale, signée et datée du ou des représentant(s) légaux de l'enfant.

Ces courses sont ouvertes aux enfants nés entre 2014 et 2019 licenciés ou non.

- Course «MOUCHERONS»: Années 2019 et 2018 (GS/CP) parcours de **750m**
- Course «MOUSTIQUES»: Années 2017 et 2016 (CE1/CE2) parcours de **750m**
- Course «CABRIS»: Années 2015 et 2014 (CM1/CM2) parcours de **1km500**

Tarifs et inscriptions

L'inscription à la **course pédestre LA MACHU'RUN 20 ET 11 km** est subordonnée à la fourniture :

- soit d'une photocopie de la licence FFA en cours de validité
- soit, pour toute personne majeure non licenciée FFA, l'attestation de PPS (Parcours Prévention Santé) obtenue dans les 3 mois précédant la course sur la plateforme web dédiée : pps.athle.fr
- soit, pour les mineurs non licenciés FFA, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course ainsi qu'une autorisation parentale "

Inscriptions uniquement sur internet avec notre partenaire <http://www.l-chrono.com/inscriptions-la-machurun/>

Pas d'inscriptions sur place hormis pour la course enfants.

L'inscription à la **Marche Nature & familles** pour les mineurs accompagnés d'un adulte responsable est subordonnée à la fourniture d'une autorisation parentale, signée et datée du ou des représentant(s) légaux du mineur. **Cette autorisation parentale vaut également pour les jeunes enfants et bébés qui, pour participer doivent être inscrits officiellement à la marche.**

La présence de chiens, même en laisse, est interdite sur la course et la marche.

L'inscription aux **Courses des enfants** est subordonnée à la fourniture d'une autorisation parentale, signée et datée du ou des représentant(s) légaux de l'enfant.

Tarifs :

- **Machu'run 11 km** : 14 €
- **Machu'run 20 km** : 18 €
- **Marche Nature & familles** : 12 €
- **Course enfants** : **2€ totalement reversé à l'association CÔME.**



5 euros seront reversés sur le montant de chaque inscription afin de soutenir l'association Côme . Côme est atteint d'une trisomie 4 P. Une branche du chromosome 4 qui s'est greffée sur le chromosome 22.

Maladie inconnue car très peu de cas dans le monde.

Ce qui se traduit pour Côme par : de l'arthrogrypose, retard cognitif et psychomoteur global et un retard du langage.

Nombre de participants limité à :

- 700 Participants pour la Machu'run 2024

Dates limite des inscriptions (pas d'inscription possible sur place) :

- **Pour la course et la marche** : Vendredi 18 octobre à 23H59 en ligne sur <http://www.l-chrono.com/inscriptions-la-machurun/>
- **Pour la courses enfants** : le vendredi 18 Octobre à 17H en ligne sur notre site internet sportsevents370.org

Horaires et lieu

La manifestation se déroulera le Dimanche **20 octobre 2024**. Les départs et arrivées des courses et marche au complexe Sportif DASSAULT, route auront lieu des Sarves à Epagny Metz-Tessy.

- **9H45** : Départ de la Marche Nature & familles 11 km
- **9H30** : départ de la Machu'run 20 km
- **10H30** : départ de la Machu'run 11 km
- **A partir de 11H30** : courses enfants

Retrait des dossards

- Le samedi 19 octobre au magasin Salomon 6 chemin des Croiselets 74370 Metz Tessy (à côté du don du sang)
- 13H00 à 18H00

Chaque inscription donne droit à 20 % de remise sur le rayon Trail du 15 septembre au 19 octobre sur présentation de la preuve d'inscription et Carte d'Identité

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Classement et récompenses

Machu'run 20 et 11 km :

- Les **3 premiers hommes** au classement scratch
- Les **3 premières femmes** au classement scratch
- Les **3 premières équipes du challenge Tribu mixte 20 et 11 km** au classement scratch
- **La courses enfants** ne comportent pas de classement

Les podiums auront lieu après l'arrivée du dernier coureur. A noter que la présence des coureurs est indispensable pour la remise des prix et des lots correspondants. Tout coureur absent lors de la remise des prix ne pourra ni réclamer son lot, ni le faire récupérer par une tierce personne.

Ravitaillement de fin course

Un ravitaillement léger d'après course est offert à chaque concurrent **sur présentation du dossard**.

Repas et soirée :

A l'issue de l'arrivée, nous proposons un repas convivial auquel sont conviés coureurs, marcheurs et accompagnants. La souscription au repas se fait en ligne sur <http://www.l-chrono.com/inscriptions-la-machurun/>

L'inscription comprend un repas complet (plat + dessert) au tarif noté ci-dessous :

Repas coureurs 10 € / Repas accompagnant 12 € / Repas enfants moins de 12 ans 7 €.

Sécurité

Les secours sont assurés par un médecin et des secouristes.

Les concurrents devront suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles présents le long du parcours.

Les concurrents doivent porter assistance à tout coureur en difficulté, soit par leur propre action, soit en déclenchant les secours.

Chaque concurrent s'engage à se soumettre au présent règlement dès validation de leur inscription et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident inhérents au non-respect du règlement.

Assurance

L'organisateur a souscrit une garantie responsabilité civile auprès de la Banque de Savoie pour couvrir sa propre responsabilité, celle de ses préposés et des concurrents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance individuelle accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L321-4 du Code du Sport).

Conditions d'annulation de l'inscription ou de la course

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du comité d'organisation et justifié par un certificat médical adressé auprès de l'organisateur. Dans ce cas et après examen de la demande, le remboursement pourra être effectué moyennant un dégrèvement de 2€ du montant de l'inscription correspondant aux frais de traitement du dossier plus 5€ correspondant à la dotation pour l'association caritative, soit au total 7€.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course le temps nécessaire à la sécurité des coureurs, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis sans que les coureurs ne puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Informatique et Liberté - Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information contenue dans le fichier de l'association Sportsevents370 ou dans les extractions de ce fichier réalisées par l'organisation. Conformément aux dispositions de la même loi, les participants sont informés que les résultats seront publiés sur les sites internet de l'organisation, de la société de chronométrage et de la FFA. Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leur résultat doivent expressément en informer l'organisateur et la FFA (cil@athle.fr).

Droit à l'image - Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "La Machu'Run", sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation des manifestations organisées par l'association Sportsevents370, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel sportsevents370@gmail.com, ou en utilisant le lien de désinscription présent sur chaque communication.

Renseignements

Monsieur BROCCOURT David au 06.98.02.00.73

Site : sportsevents370.org

E-mail : sportsevents370@gmail.com

 [Machu Run](#)

